

POLITIQUE DU CODE VESTIMENTAIRE



La Politique sur le code vestimentaire vise à assurer le maintien de normes raisonnables et appropriées à toutes les compétitions de la Fédération de golf du Québec (« Golf Québec »). Tous les joueurs et cadets de Golf Québec doivent respecter le code vestimentaire de Golf Québec. Le code vestimentaire de Golf Québec est en vigueur pendant toutes les rondes officielles d'entraînement et de tournoi et chaque fois que le joueur ou le cadet se trouve sur le terrain de golf hôte.

La Politique sur le code vestimentaire de Golf Québec est en vigueur à toutes les compétitions en conjonction avec toute autre restriction du code vestimentaire de l'établissement hôte.

Le comité du tournoi examinera la tenue douteuse. Les joueurs qui contreviennent à la Politique du code vestimentaire ne seront pas autorisés à prendre le départ, ou si l'infraction est découverte une fois que le jeu a commencé, le concurrent ou le cadet doit corriger sans retard indu.

Homme – Garçon

- Les bermudas de golf sont permis ;
- Les polos de golf doivent avoir un collet et doivent être rentrés à la taille sauf s'il est spécialement conçu pour porter à l'extérieur ; les cols cheminés sont permis;
- Les pantalons ou bermudas, de style cargo, safari, rugby, ou jogging sont interdits. Le port du jeans peu importe sa couleur, de vêtements d'exercice ou de camisoles sont également interdits.

La casquette ou visière ne doit pas être portée relevée ou vers l'arrière et doit être retirée lorsqu'à l'intérieur des différents établissements.

Femme – Fille

- Les robes, jupes, pantalons, capris, bermudas et shorts sont permis ;
- Les chandails avec ou sans col peuvent être portés avec ou sans manches. Les épaules doivent cependant rester couvertes ;
- Le chandail peut être porté à l'extérieur mais doit être suffisamment long pour couvrir l'abdomen ;
- Le port du jeans peu importe sa couleur, de vêtements d'exercice ou de camisoles sont également interdits.

Chaussures

Le port des sandales, des chaussures à bout ouvert, des chaussures à crampons traditionnels (peu importe la composition, c.-à-d. en céramique, en plastique, etc.) ou crampons en métal, en partie ou en entier, peu importe le design (si le métal peut venir en contact avec le terrain) est interdit durant les rondes de compétition, y compris les rondes de pratique officielles.

Le port de chaussures est par contre obligatoire en tout temps lorsqu'un joueur est sur les lieux d'une compétition.

Une infraction à cette politique peut entraîner la disqualification.

Cadets: Le port de chaussures à semelle de caoutchouc lisse est exigé (c.-à-d. espadrilles ou souliers de course). Les sandales, les chaussures à bout ouvert et les chaussures de golf avec crampons traditionnels en métal ou en céramique, ou crampons mous sont interdites. Pour plus d'informations, veuillez consulter le document Rôle du Cadet dans nos politiques de compétitions.

Note: Une infraction à cette politique (cadets) peut entraîner le retrait de l'inscription du compétiteur.